



Le 29 juin 2017  
Autan Grimper

Règlement : gestion des séances libres et séances improvisées à l'attention des encadrants

Bonjour à toutes et a tous,

Vous avez souhaité participer bénévolement à l'ouverture de la salle Liv Sansoz et l'encadrement de séances libres, ou improvisées, le club et les membres du bureau ont accepté votre candidature et vous en remercient.

Dans le cadre de cette responsabilité que vous avez accepté, voici quelques consignes d'organisation et de sécurité :

**1- Accès à la salle :**

- chaque membre de l'encadrement est détenteur d'une clé d'accès à la salle Liv Sansoz .
- cette clé est nominative et ne peut en aucun cas être prêtée à d'autres personnes non membres de l'encadrement sans en informer le président.
- En cas de perte de cette clé, le signaler aussitôt au président, et assurer le remplacement de celle-ci.
- Posséder une clé d'accès à la salle implique l'acceptation du présent règlement, en cas d'impossibilité de respecter ces engagements, ou ne pouvoir assurer une présence régulière, la clé sera restituée au club Autan Grimper.

**2- Séance libres**

- Les encadrants séances libres sont répartis sur toutes les séances libres affichées au calendrier.
- nous devons tenir nos engagements vis-à-vis des adhérents en ce qui concerne les séances libres prévues au calendrier ( mardi ou dimanche ) qui figurent sur le site du club ([www.autangrimper.fr](http://www.autangrimper.fr)) .
- En cas d'empêchement pour assurer une ouverture vous devez contacter les autres responsables pour essayer d'assurer l'ouverture de la salle. S'il y a impossibilité d'ouvrir une séance , il faut impérativement prévenir au 06 83 30 89 87 , un SMS informera aussitôt l'ensemble des adhérents de l'annulation de cette séance.

**3- Les séances improvisées :**

- Ces séances libres improvisées devront se faire en dehors de la présence des séances du collège de Bessières, des cours enfants ou adultes, des séances anniversaires, des stages vacances. Prévenir de préférence quelques jours, la veille ou au moins quelques heures avant la séance que vous allez ouvrir. Envoyez un SMS au 06 83 30 89 87, votre nom, date et heure d'ouverture et de fermeture de cette séance libre.
- Si rien n'empêche l'ouverture de cette séance improvisée un SMS sera envoyé à tous les adhérents du club ( adultes inscrits en cours et en séances libres)
- Une séance improvisée n'est pas une séance individuelle, nous sommes en mode collectif .
- Si vous vous retrouvez seul lors d'une séance improvisée ou libre , après 1 heure sans autre grimpeur vous pouvez refermer la salle. Il est dangereux de grimper seul car en cas d'accident vous risquez de ne pas pouvoir prévenir les secours.

**4- Lors des séances libres ou improvisées :**

ne pas accueillir des grimpeurs non adhérents au club Autan Grimper. Dans le cas contraire tout accident survenu dans le cadre d'une séance individuelle, ou avec des grimpeurs non adhérent au club ou pas en séance d'essai, engage la responsabilité de celui qui a ouvert la salle.

**5- Les séances d'essais :**

Les séances d'essais sont destinées à faire découvrir la salle et son activité ( en cours ou en séance libre ou improvisée) à des grimpeurs novices ( adultes ou enfants). eront organisées quelques jours ou quelques heures avant la date et heure choisie.

- appeler le 06 83 30 89 87 pour convenir de la date et heures de cette séance, afin de prévenir le moniteur si c'est durant son cours.
- 1 seule séance d'essai par personne à vie.
- la fiche séance découverte disponible sur le bureau sera remplie avant la séance
- le tarif est de 5 € par chèque à l'ordre d'Autan Grimper ( noter au dos du chèques séance essai)

#### 6- Ouverture de la salle :

- veuillez noter et signaler (au 06 83 30 89 87 ) toute anomalie importante : matériel manquant, porte d'accès à la salle non verrouillée, vestiaires en désordre, ...
- En fonction de la situation il faudra mentionner cette anomalie sur le registre de sécurité disponible à l'entrée de la salle ( boîte rouge) , en accord avec le président du club.
- Vérifier que les évacuations de sécurité de la salle soient dégagées et non verrouillées.
- Tous les grimpeurs doivent être licenciés au club, un listing des adhérents au club Autan Grimper est mis à disposition sur le bureau, afin de vérifier l'adhésion de chacun (en cas de doute contacter Didier au 07 86 28 53 53)
- Le nombre de participants aux séances libres pourra être limité par le responsable de séance, dès qu'il juge que la sécurité des grimpeurs n'est plus assurée, ex : surnombre.
- L'encadrant pourra exclure un grimpeur qui par son comportement pourrait entraver la sécurité des autres grimpeurs.
- Présenter les consignes de sécurités aux nouveaux grimpeurs : **chutes sur tapis**, parades des autres grimpeurs, dégager les zones de chutes, interdire aux enfants de courir sur le tapis.
- Lors des séances libres, rappeler **aux parents grimpeurs que leur enfant** est sous leur surveillance et responsabilité.

#### 7- Fermeture de la séance :

- ranger ou faire ranger le matériel d'escalade, ou musculation, tapis, jeux , ballons....
- vérifier que plus personne n'est présent dans les vestiaires, toilettes, douches
- débrancher tous les appareils électriques (sono, climatisation)
- éteindre tous les éclairages (intérieurs et extérieurs)
- fermer les volets, et vérifier que les portes de sorties soient bien verrouillées.

Merci à tous,

Le Président

Didier Vincens



La secrétaire

Yannick Joseph

